

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

### A LA MAIRIE DE CHAUDEYROLLES

---

#### Nombre de membres :

En exercice : 11

PRESENTS : 08

VOTANTS : 08

---

#### **Présents :**

DEVIDAL Joël, Maire

BRUN François, 1<sup>er</sup> adjoint

GIANA Sébastien, 3<sup>ème</sup> adjoint

CORTIAL Marie-Louise, conseillère municipale

CROZE Marie-Odile, conseillère municipale

DEVIDAL Thibaut, conseiller municipal

ROMEAS Annie, conseillère municipale

VIAL Jacques, conseiller municipal

#### **Absents (excusés) :**

ROMEAS Jean, 2<sup>ème</sup> adjoint

SELMY Florence, conseillère municipale

TORNATO Christian, conseiller municipal

#### **Ordre du jour**

- Election sénatoriale : Désignation des délégués du Conseil Municipal ;
- Approbation du document d'arpentage pour la numérotation de la Maison du Fin Gras ;
- Questions diverses.

#### **Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance :** M. GIANA Sébastien

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023 : Unanimité

#### **[043/2023 Election des délégués et des suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : Vote à l'unanimité](#)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

#### **I) Vérification du quorum**

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 08

- Majorité des membres en exercice : 06

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

### **II) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes CORTIAL Marie-Louise, ROMEAS Annie, GIANA Sébastien, DEVIDAL Thibaut.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : M. GIANA Sébastien.

### **III) Election du délégué**

M. le président présente les candidatures qui ont été portées à sa connaissance :

Candidature pour l'élection du délégué

- M. DEVIDAL Joël

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 8
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. DEVIDAL Joël : 8 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- M. DEVIDAL Joël

### **IV) Election des suppléants**

M. le président présente les candidatures qui ont été portées à sa connaissance :

Candidatures pour l'élection des suppléants

- 1- BRUN François
- 2- ROMEAS Annie
- 3- DEVIDAL Thibaut

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 8
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BRUN François : 8 voix
- Mme ROMEAS Annie : 8 voix
- M. DEVIDAL Thibaut : 8 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu(e) en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

- 1- BRUN François (1<sup>er</sup> suppléant)
- 2- ROMEAS Annie (2<sup>ème</sup> suppléant)
- 3- DEVIDAL Thibaut (3<sup>ème</sup> suppléant)

**044/2023 Maison du Fin Gras. Désaffectation. Déclassement du domaine public communal et intégration dans le domaine privé communal : Vote à l'unanimité**

La maison du Fin Gras est implantée sur le domaine public de la commune de CHAUDEYROLLES.

Or, dans les faits si celle-ci est bien désaffectée depuis plusieurs années (non affectée au fonctionnement d'un service communal) aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors pour permettre à la commune de disposer de ce bien en vue d'une cession ultérieure à la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de ce bien immobilier et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Il est proposé au conseil municipal :

- De désaffecter ce bien immobilier ;
- D'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Constate la désaffectation de la Maison du Fin Gras ;
- Approuve le déclassement dudit bien du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

**045/2023 Maison du Fin Gras. Détachement de la parcelle : Vote à l'unanimité**

La maison du Fin Gras est implantée sur le domaine public de la commune de CHAUDEYROLLES.

Or, dans les faits si celle-ci est bien désaffectée depuis plusieurs années (non affectée au fonctionnement d'un service communal) aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors pour permettre à la commune de disposer de ce bien en vue d'une cession ultérieure à la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de ce bien immobilier et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Il est proposé au conseil municipal :

- De désaffecter ce bien immobilier ;
- D'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Constate la désaffectation de la Maison du Fin Gras ;
- Approuve le déclassement dudit bien du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

**Questions Diverses**

- Lecture du devis de l'Entreprise BROCC concernant l'entretien de la voirie communale sur l'ensemble du territoire communal : 9 960.00 € TTC le conseil donne son accord
- Devis en attente de l'Entreprise MOYSAN concernant les travaux à réaliser à la salle de bain de l'ancienne école ;
- Aménagement Bourg : Choix des barrières à poser.

Acte rendu exécutoire

Clôture de la séance à 22h30.

P.V. arrêté lors de la séance du 09 juin 2023

Le Maire, M. JOËL DEVIDAL

M. GIANA Sébastien

Secrétaire de séance



